

à base de contributions ne peut aider les travailleurs. L'assurance-chômage, proposée par des gouvernements qui ont prétendu guérir le chômage, n'est que l'aveu d'un échec. Ce n'est qu'un moyen de changer de place le fardeau qui pèse sur le peuple, et de faire dévier la question pour détourner l'attention populaire. Les Canadiens désirent la sécurité et la liberté; cependant, avec cette assurance-chômage, on nous demande de diminuer la sécurité de tous. Contribuables et travailleurs verront leur sécurité réduite par le prélèvement fait sur leur revenu pour payer le coût de l'assurance. Les chômeurs seront enrégimentés, contrôlés, et maintenus en corps dans un état d'indigence permanente, probablement en échange du privilège qui leur est accordé de vivre de cette manière dans un pays capable de fournir tout ce dont ils ont besoin. Monsieur l'Orateur, cette idée est monstrueuse; elle viole le droit démocratique de tous les citoyens de notre pays à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur au milieu de l'abondance économique qui nous entoure. Ce n'est pas l'assurance contre le chômage que veut le peuple canadien; c'est l'assurance de l'embauchage.

Dans ses observations sur le chômage, le ministre du Travail (M. Rogers) a été d'avis que nous devrions demander à l'industrie d'absorber le plus possible de sans travail. D'autres s'en sont tenus à l'argument présenté le 27 octobre 1936 par le *London Times* dans les termes suivants: "Est bienfaiteur public qui peut procurer un emploi à deux personnes là où une seule travaillait jusque-là." Je ferai encore une fois remarquer que le coût de production entre dans le prix du produit d'une industrie; donc, si de nouveaux salaires viennent augmenter ce coût de production, le prix des produits s'élèvera en conséquence. Il faudra s'attendre à une nouvelle augmentation du coût de la vie, partant à une diminution de la puissance d'achat, dont les effets seront les suivants: baisse du chiffre de vente des denrées, stagnation de l'industrie, accroissement du chômage; nous aurons ainsi complété le cercle vicieux pour revenir au point de départ, mais avec des conditions économiques pires qu'auparavant. L'unique raison d'être de tout système industriel ne saurait être que la consommation individuelle. La fonction réelle des usines et de l'industrie est de produire des denrées, et non de créer du travail. Si le ministre du Travail a pour principe d'inviter l'industrie à absorber le plus possible de chômeurs, il va à l'encontre du but visé par l'assurance-chômage contributoire. Je prétends que l'assurance-chômage contributoire est directement contraire à la fin visée. Les employeurs, contraints à solder une partie

[M. Kennedy.]

des primes d'assurance en faveur de chacun de leurs salariés, chercheront à se passer le plus possible de main-d'œuvre. Et ainsi l'assurance-chômage contributoire tendra à accentuer le chômage.

L'assurance-chômage contributoire aurait encore pour effet d'empêcher dans une certaine mesure les travailleurs de se syndiquer pour protéger leurs propres droits. Supposons par exemple qu'une compagnie de chemins de fer, une fabrique ou une industrie abaisse les salaires ou augmente les heures de travail. Les salariés, croyant être lésés, protestent auprès de l'employeur. Rien n'est fait. Les ouvriers menacent de faire la grève pour obtenir de meilleures conditions. Ne serait-il pas possible de les contraindre à accepter des conditions injustes en les menaçant de leur faire perdre leurs cotisations d'assurance-chômage? Les gouvernements ne se sont jamais décidés à améliorer les conditions du peuple tant que le peuple lui-même ne les y a contraints par des demandes pressantes.

Examinons un peu les effets de l'assurance-chômage, ou les conclusions des comités d'assurance-chômage dans d'autres pays. Plusieurs honorables députés ont mentionné le plan adopté par la Grande-Bretagne. Examinons un peu la contrepartie. Le principe du plan britannique est sans doute connu de la plupart des Canadiens, mais voici des statistiques établissant que les calculs ont été assez déjoués. Le plan a été appliqué en 1911, sur une base moins large qu'actuellement, et les contributions étaient versées à parts égales par les salariés, les employeurs et l'Etat. Au terme de mars de l'année financière 1931, on a constaté que sur des contributions globales de 493 millions de dollars, les employeurs avaient versé 15.6 p. 100, les salariés 13.6 p. 100 et l'Etat 70.8 p. 100. C'est presque de l'assurance non contributoire. Il a paru manifeste à tous que les conditions en Angleterre, par suite de la densité de la population, rend plus facile là qu'au Canada l'administration du plan. Nous constatons pourtant que les frais administratifs sont passés de 11 à 13 p. 100 du revenu net de la caisse. Ce qui veut dire que sur chaque \$100 versés, environ \$13 sont allés en frais d'administration plutôt qu'en bénéfices aux assurés. On estime qu'il faut un administrateur du plan pour chaque cent salariés qui en retirent des avantages. On peut logiquement affirmer qu'au Canada les frais seront beaucoup plus élevés.

Aux Etats-Unis, avant l'adoption du Social Security Act en 1936, l'ex-président Hoover institua une enquête sur le chômage et l'as-